



Séance du Conseil municipal du mardi 4 février 2020

Procès-verbal

Présents	M. Jacques HUTIN, président M. Patrick FISCHLER, vice-président Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY M. Joël PÜRRO M. Claude-André MEYER M. Serge GUINAND	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste :	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	Mme Adélaïde CRUCHON Mme Françoise CERUTTI M. Thierry BUBLOZ M. Olivier JUNGO		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 01-2020 P modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'État civil de Bernex
 - D 02-2020 P préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2011-1 aux lieux-dits « Allues, Champ Courbe et Manchettes »
5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
 - octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de Fr. 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie, prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal
 7. Communications des commissions
 8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 9. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre la séance à 20h10 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes CRUCHON et CERUTTI**, ainsi que celle de **MM. BUBLOZ et JUNGO**.

La séance se déroule en l'absence du procès-verbaliste ; les propos tenus sont rédigés en audio transcription.

Il procède dès lors à la lecture des points de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10.12.2019

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des votants (8)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Différend entre l'Exécutif et un agriculteur

M. HUTIN informe le Conseil qu'un différend est intervenu entre l'Exécutif et un agriculteur à la suite d'une opération d'abattage de plusieurs arbres ; il soumet aux personnes présentes copie de la correspondance litigieuse entre les parties, pour information et appréciation.

Le Président propose que la discussion à ce sujet se poursuive à **huis clos**, ce qui est accepté par **7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention**.

Au terme des discussions à huis clos, il invite les personnes présentes à lui restituer la correspondance en question ou à la conserver de façon personnelle et confidentielle.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA

M. JEMMELY rapporte que pour donner suite à l'arrêt du 27.11.2019 de la Chambre constitutionnelle, la partie adverse a fait recours au TF. Aucune action ne peut être initiée pour le moment ; un mémoire est actuellement rédigé par Me MÉGEVAND.



M. JEMMELY indique par ailleurs que le recours au TF contre l'arrêt de la Chambre administrative du 26.06.2018 a été rejeté. En substance, la demande de révocation de la suspension a été rejetée par le TF qui considère qu'une votation populaire sur le référendum cantonal pourrait intervenir dans des délais raisonnables ; Me MÉGEVEND propose de saisir une nouvelle fois le juge fédéral, pour une nouvelle demande de révocation, et en cas de réponse négative d'organiser à ce stade une conférence de presse.

3.3 Association Toit pour tous

M. JEMMELY rapporte que les fouilles nécessaires aux canalisations ont débuté (non sans avoir par inadvertance traversé partiellement une parcelle privée), tandis que le reste des mobile homes ne tardera pas à occuper le terrain affecté.

3.4 Œuvre d'art / Centre communal

M. JEMMELY rapporte s'être entretenu avec l'artiste ; celui-ci prévoit l'achèvement de la sculpture sous quinzaine, tandis que l'inauguration se fera le jeudi 19 mars 2020.

3.5 Douanes de petite taille

M. JEMMELY constate qu'à la suite de la lettre d'intention signée entre les autorités françaises et helvétiques, la baisse de 20% des passages n'est pas atteinte, loin de là ; cependant et contrairement à ce qui était prévu, l'ouverture retardée est reportée à octobre 2020, en attendant de constater les effets qu'auront l'ouverture d'un P+R à Viry et la mise en place de feux intelligents à divers endroits stratégiques.

3.6 Jury concours terrains Portier

M. JEMMELY indique qu'il convient d'envoyer une facture avec le relevé des heures du jury au bureau d'architectes. Un message électronique plus explicite et comportant les coordonnées utiles suivra.

3.7 Suppléances des Conseillers municipaux

M. JEMMELY rapporte que consécutivement au préavis négatif du Conseil municipal, lors de la dernière séance de l'ACG, toutes les autres communes ont rejeté la proposition, sauf deux.

3.8 Social

M. FLECK rapporte que de nombreuses initiatives sociales ont lieu en ce début d'année :



Le conseiller d'État Thierry APOTHÉLOZ s'investit sur divers fronts contre la précarité et les inégalités.

Une soirée a été organisée sur le thème « lutter contre les inégalités en milieu urbain » avec un recensement des zones de précarité à Genève pour poser les bases d'une politique sociale qui ne se voudrait pas seulement individuelle, mais « territoriale ». Au vu d'une carte établie par le Centre d'analyse territoriale des inégalités, en partenariat avec l'Université, on voit qu'il s'agit souvent de quartiers d'habitat à vocation sociale, HLM ou HBM. On peine dès lors à comprendre quels correctifs fondamentaux on pourrait y apporter.

Une matinée a été consacrée à une première séance du « Dialogue social genevois » avec les membres des Exécutifs communaux en charge du social, des chefs de service de l'administration et des responsables d'associations. Ce Dialogue social se veut un espace d'information et de discussion qui devrait se répéter deux fois par année. Lors de cette première édition, divers thèmes ont été abordés, dont l'hébergement d'urgence à Genève, la Charte d'aide sociale suisse, la révision des prestations complémentaires fédérales, la refonte de la loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Au niveau de la Champagne, présentation de F-Information, institution privée de consultations pluridisciplinaires et multilingues sur les plans juridique, professionnel, psychologique, social. Le message essentiel était que partout des femmes peuvent avoir besoin d'aide et que les prestations de F-Information méritent d'être mieux connues. La présentation visait aussi à obtenir un soutien plus large des communes. Une action spéciale sera proposée à celles de la Champagne.

Une projection est prévue vendredi 13 mars à 19 h au CCA, en collaboration avec les autres communes de la Champagne, d'un film dans le cadre du Festival international du film et forum sur les droits humains (FIFDH). Le film retenu parmi plusieurs titres proposés est « Youth for Climate ». Un thème certes un peu rebattu ces temps, mais la projection sera suivie d'un débat et chacun pourra s'exprimer et même dire s'il estime que cela va trop loin !

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 01-2020 P : proposition du Maire relative à la modification de la convention régissant l'Arrondissement de l'État civil de Bernex

Le président est dispensé de la lecture du projet de délibération et propose dès lors au Conseil de procéder directement à l'entrée en matière, ce qui est accepté à **l'unanimité des votants (8)**.



M. JEMMELY explique que cette modification est une formalité induite par la modification des statuts de l'État civil en question.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 4 février 2020,

À l'UNANIMITÉ des votants (8)

DÉCIDE

1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'État civil de Bernex, du 05.06.2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.

4.2 D 02-2020 P : proposition du Maire relative au préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2011-1 sur la commune de Laconnex aux lieux-dits « Allues, Champ Courbe et Manchette »

Le président est dispensé de la lecture du projet de délibération et propose dès lors au Conseil de procéder directement à l'entrée en matière, ce qui est accepté à **l'unanimité des votants (8)**.

M. JEMMELY explique, à l'appui du plan annexé, que la proposition ne touche la commune que sur quelques m², les 99.9% du plan concernant la commune de Laconnex ; c'est la raison pour laquelle l'Exécutif a émis un préavis favorable, tout en insistant sur la nécessité de diminuer le trafic des camions à un endroit spécifique où des nuisances sont connues.

M. PÜRRO constate que le projet ne fera qu'amplifier la topographie déjà fortement vallonnée des communes concernées.

Une discussion générale s'engage au sujet de la recrudescence des relèvements et créations de buttes artificielles nécessaires aux extractions et aux évacuations de déchets de remblais, qui ne font qu'augmenter vu l'exiguïté du canton.



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 4 février 2020,

Par deux voix POUR, deux voix CONTRE, quatre abstentions et, par la conséquence d'égalité du vote, la voix POUR du Président (9),

DÉCIDE

1. De préavis favorablement le projet de plan d'extraction n° PE 01-2011-1, à Laconnex aux lieux-dits « Allues, Champ Courbe et Manchettes », version au 21 mai 2019

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant

6. **Décision de l'association des communes genevoises sujette à opposition** : octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Le Président donne lecture de la décision soumise au droit d'opposition des Conseils communaux, dont l'entrée en matière est acceptée **à l'unanimité des votants (8)**.

M. GUINAND relève que le Conseil a déjà accepté en septembre dernier l'octroi par le Fonds de CHF 2,5 millions en faveur du Grand Théâtre, ainsi que quelques centaines de milliers de francs pour des instances de même nature, ce qui représente un effort considérable de la part de la commune.

M. FISCHLER annonce d'ores et déjà qu'il votera contre cette décision, pour des raisons de principe de fonctionnement relatif à ce mode de consultation.

M. JEMMELY explique qu'effectivement le vote de la commune compte minoritairement par rapport aux votes des grandes communes, dont la Ville notamment, et que seuls les votes solidaires de toutes les petites communes pourraient inverser les résultats.



M. FLECK précise que les choix de l'ACG ne se font pas sans l'aval de Commissions de travail, au sein desquelles les délégués des communes, en l'occurrence dans le cas qui nous concerne, ceux en charge des dossiers culturels, sont parfaitement au courant des sujets traités.

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 4 février 2020,

Par deux voix POUR, cinq voix CONTRE et une abstention

S'OPPOSE

À la décision de l'Assemblée générale des communes genevoises, pour raisons financières.

7. Communications des commissions

Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO indique que l'Exécutif a pris contact avec la personne qui expliquera le fonctionnement de la Fondation.

Commission ad hoc plan directeur communal

MM. HUTIN et JEMMELY rapportent être entré en contact avec le bureau d'ingénieurs ; une séance interne est programmée afin de définir les mesures à entreprendre, à la suite de laquelle une séance de Commission complète aura lieu avant Pâques.

Commission aménagement et travaux

M. JEMMELY rappelle qu'il conviendra d'agender une séance du Conseil (ou de la commission travaux), afin de faire le point sur les discussions échangées au sujet de la modération du trafic, ceci afin de les intégrer au rapport complet en vue de la présentation de ce document à la population avant le dépôt du dossier au Département des Infrastructures (DI). Le rapport en question sera adressé aux élus.



8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- Commission finances : à fixer
- Commission environnement : 17 février 2020 à 20h00
- Commission économie et agriculture : à fixer
- Commission sociale : 5 février 2020 à 20h00
- Commission aménagement et travaux : 19 février 2020 à 18h30
- Commission ad hoc plan directeur communal : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : à fixer

9. Questions et divers

9.1 **M. HUTIN** rappelle que la présentation des nouveaux conseillers interviendra le 20 février 2020.

M. JEMMELY suggère de reporter cela à une date ultérieure, afin d'éviter la période des vacances scolaires.

La date du 5 mars 2020 est retenue, 18h30, salle de Sézegnin.

Pour le surplus, **M. HUTIN** indique que le programme de la sortie du Conseil, prévue le week-end du 7 et 8 mars 2020, ne tardera pas à être communiqué.

9.2 **M. JEMMELY** informe que la sortie des Aînés aura lieu le 26 mai 2020.

9.3 **Mme HALDEMANN** constate que l'éclairage de l'arrêt de bus sur la route de Chancy est de très faible lueur et risque de compromettre la sécurité des usagers. **M. GOY** assure que le dispositif d'éclairage intelligent sera vérifié.

9.4 **M. FISCHLER** rapporte une constatation à l'endroit de l'accès à l'immeuble situé en dessus de chez CASA, celui-ci manquant également d'un éclairage efficient.

9.5 **Mme ZIELAZEK** constate, sur plans, que les appartements à réaliser dans le cadre du projet des terrains Portier sont très petits et se demande si des modifications sont encore possibles.

M. JEMMELY indique qu'à ce stade le projet est bien avancé, sans être toutefois définitif ; des remarques dans ce sens seront donc formulées lors de la prochaine séance avec les architectes.



9.6 **M. FLECK** informe que la fête de la musique à Avusy aura lieu le samedi 20 juin 2020, en fin de matinée et en début d'après-midi. Le programme et les lieux sont encore à définir, tandis que la collaboration des conseillers municipaux est d'ores et déjà bienvenue.

Par ailleurs, il indique que l'essai des sirènes de la protection civile interviendra mercredi 5 février 2020, dès 13h. Si elles ne sont pas entendues, et ce où que l'on soit à ce moment-là, il prie les personnes concernées de bien vouloir l'en informer.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 55.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil